

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Routes départementales N°139 et 34

Renouvellement de la couche de roulement en
retraitement en place sur une partie du chantier

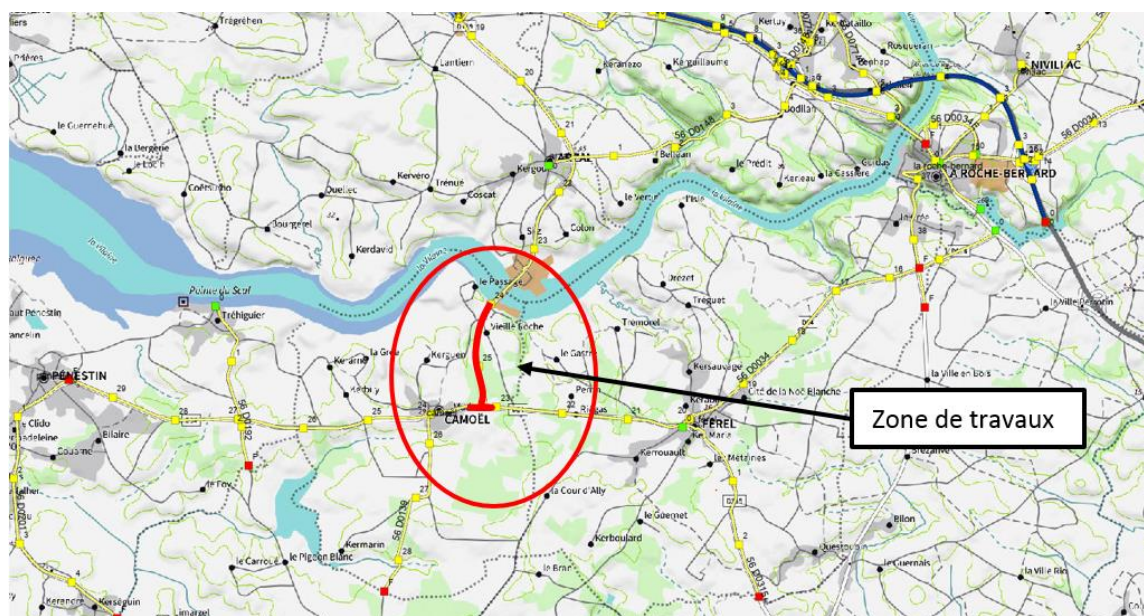
Commune de CAMOEL

Mai/Juin 2025

Objet de l'opération

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales 2025, le département du Morbihan a décidé de renouveler la couche de roulement de la RD139 entre le barrage d'Arzal et le giratoire de la Perrière sur la commune de CAMOEL, ainsi que la RD34 entre la sortie d'agglomération de CAMOEL jusqu'au giratoire de la Perrière. Les travaux permettront de pérenniser la structure de chaussée et d'améliorer les conditions de sécurité des usagers et feront appel à **une méthode qui s'inscrit dans les objectifs de stratégie carbone de la collectivité, fruit d'un travail de prospective en lien avec les entreprises de travaux publics.**

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement
(Suivi chantier : ATD Sud Est – SERD de Muzillac)

Montant de l'opération : 641 278.24 € TTC

Les travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS. Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

Contenu des travaux de réparation de l'ouvrage

Les travaux portent sur la réalisation de purges profondes ponctuelles afin de renforcer durablement les rives de chaussée, ainsi qu'au renouvellement de la couche de roulement de la chaussée à l'aide d'enrobés bitumineux. Un renforcement de structure sera réalisé par un retraitement en place de la chaussée sur une partie du chantier – RD139). Cette solution technique qui recycle les matériaux en place apporte un gain énergétique et environnemental.

Organisation des travaux

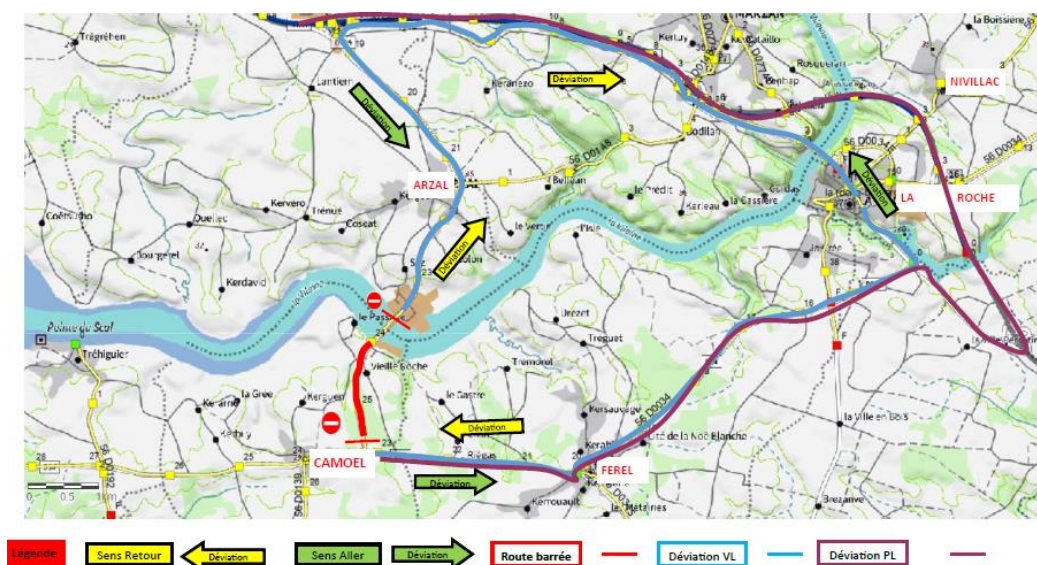
Les travaux sont programmés à partir du 12 mai pour une durée prévisionnelle de cinq à six semaines suivant le phasage suivant :

- Semaine 20 : RD139 – Curage/Reprises buses
- Semaine 21 : RD139 – Rabotage/purges profondes/Retraitement en place
 - ⇒ Lundi 19 et mardi 20/05 => purge profonde au niveau de la digue du barrage d'Arzal
 - ⇒ Mercredi 21 – jeudi 22 – vendredi 23/05 => retraitement en place
- Semaine 22 : Pas de chantier
- Semaines 23 et 24 : chantier de nuit sur la RD34 (giratoire et section vers CAMOEL) : purges et enrobés
 - ⇒ 4 nuits semaine 23
 - ⇒ 3 nuits semaine 24
- Semaine 24 ou 25 : réalisation du tapis d'enrobés sur la RD139 après période de murissement sur la partie en retraitement en place.

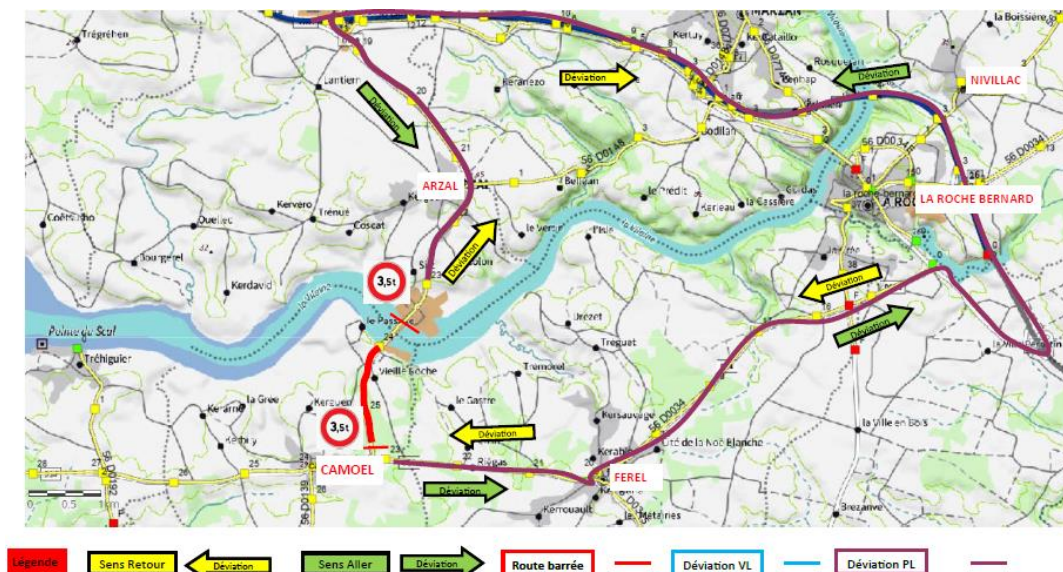
Information et déviations durant les travaux

Les travaux nécessiteront la mise en place d'un itinéraire de déviation à compter du 12 mai, et pendant les différentes phases de travaux, pour une durée prévisionnelle globale de cinq à six semaines suivant le principe ci-dessous :

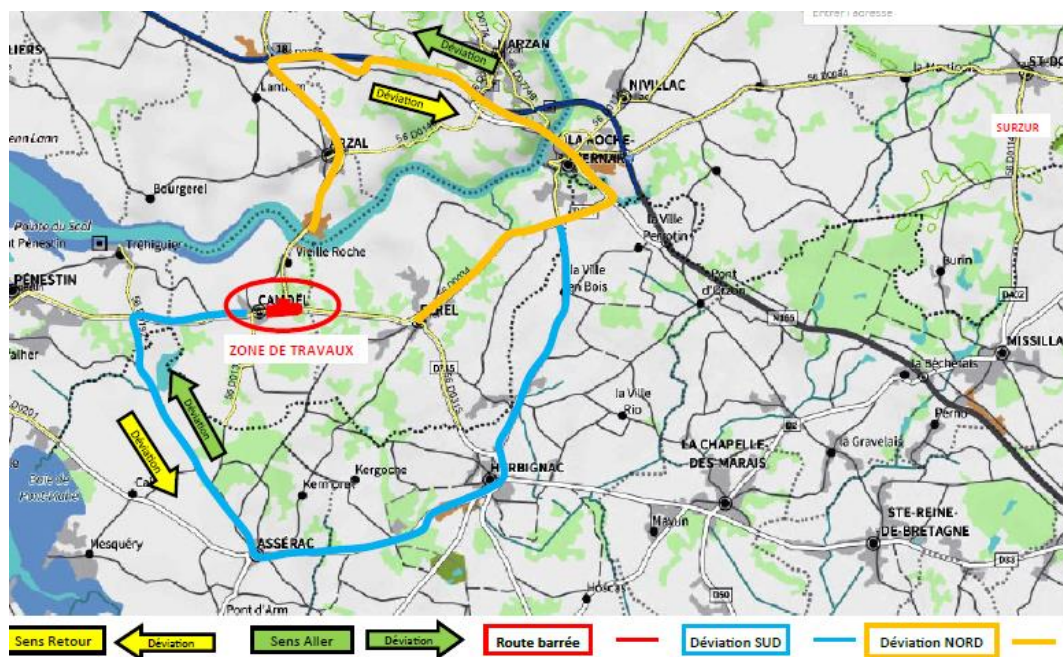
Travaux sur la phase 1 et 3 – RD139 – chantier de jour **Phase 1 et 3**



Déviations pendant la phase de murissement (uniquement pour les Poids-Lourds)



Travaux en phase 2 – RD34 – chantier de nuit



Itinéraires des déviations :

L'accès des riverains ainsi que la réouverture à la circulation seront rétablis les week-ends, du vendredi soir à 18h00 au lundi matin 8h00.

Pendant la période de murissement de la structure de chaussée sur la partie du chantier réalisée en retraitement en place, une déviation spécifique « Poids-Lourds » sera mise en place du 23/05/25 au 16/06/25.

Modalités de transport collectif en liaison avec les autorités organisatrices de transports

Les services de transport ont été informés des contraintes et modalités de circulation à prendre en compte durant la période des travaux.

Process de retraitement en place utilisé

Les services techniques départementaux ont engagé une consultation de commande publique avec un process de retraitement en place en relation avec la commission n°7 en charge des infrastructures, des mobilités et du portuaire ainsi que la commission d'appels d'offres qui suivent attentivement ces démarches.

Le choix de la commission d'appel d'offre s'est porté sur le procédé Recycol de l'entreprise COLAS, qui est un procédé de recyclage en place pour la réhabilitation des chaussées dégradées ou en fin de vie.

Les matériaux en place sont fraisés, malaxés et homogénéisés avec le liant d'ajout, puis remis en oeuvre et compactés, au moyen d'un train de matériel spécifique.

Recycol s'inscrit dans une démarche de stratégie responsable en offrant une seconde vie au patrimoine routier, tout en évitant d'utiliser des ressources naturelles non renouvelables.

La reconnaissance de la section et les études préalables définissent les paramètres de réalisation du traitement pour l'obtention de performances équivalentes à celles d'une solution de renforcement traditionnelle.

Les avantages de ce procédé sont nombreux :

- Préservation des ressources minérales
- Réduction des consommations d'énergies liées au transport et à la fabrication
- Diminution du trafic de chantier
- Diminution de la gêne aux riverains et usagers par la rapidité d'exécution et de remise en circulation



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Sarah LE BORGNE (cabinet) 02 97 54 82 11 – email : sarah.leborgne@morbihan.fr

Xavier DOMANIECKI (directeur Direction des Infrastructures et des Mobilités) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.